

## PV AGO 2016

Nicolas Gusdorf accueille les adhérents dans un centre culturel Pierre Dignac rénové, où nous inaugurons la retransmission du bureau sur écran et l'utilisation d'un PDF pour illustrer les propos des intervenants.

Le procès-verbal de l'AG du 08.08.2015 est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration, qui comprend Anne-Lise Volmer, Lionel Lemaire, André Malbreil, le secrétaire général, et Nicolas Gusdorf, et qui est renouvelé à l'unanimité.

Matthieu de Kerdrel, nouveau membre du CA, se présente. Il remercie le président Storelli et le CA qui lui ont permis de présenter sa candidature. Il est Pylatais à temps partiel depuis sa naissance et connaît bien le secteur de l'avenue de la Forêt. Il a des compétences en urbanisme. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Jean Fribourg présente les comptes de l'Association. Les recettes, provenant des cotisations des adhérents, se montent à 18 281 €; les produits financiers à 692,31 €; total 18 973,31 €. Les dépenses atteignent 19 511,90 €. Le reliquat net comptable négatif est de 538,9 €. Nous disposons d'une trésorerie de 12 748,13 €. L'association doit faire face à des frais de justice, les remboursements quand les procès sont gagnés, ce qui est généralement le cas, intervenant avec du retard. Le déficit de 538 €, purement comptable, est lié au retard dans l'enregistrement des chèques arrivés en fin d'année, en raison de déplacements du trésorier.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le président Storelli remercie et accueille les adhérents et les personnalités: M. le Maire, Mme Dominique Christian, sous-préfet d'Arcachon, avec qui il travaille toute l'année de façon réactive au service de la population; M. Emmanuel Richard et le capitaine Raoul, qui assurent la protection de la zone, en des temps troublés qui ont vu brûler les cabanes; les élus de la Teste, de Gujan Mestras, d'Arcachon; Vital Baude, conseiller régional, René Serano, conseiller départemental honoraire; Gilbert Moga, ancien maire adjoint; Nathalie Le Yondre, présidente du syndicat mixte de la Grande Dune, qui a succédé à Michel Daverat, également présent; Sabine Jeandenand, responsable de l'ensablement; Isabelle Oby, de la station Ifremer d'Arcachon; des délégués des associations du tour de Bassin, réunies dans la CEBA, sont accueillis.

L'histoire de l'Association est simple et s'ancre dans l'histoire des lieux. L'ADPPM s'est constituée à la fin des années 60 comme association d'usagers pour réagir aux menaces de bétonnage place Meller et au Pyla, marinas, tours, etc. Elle réunissait promoteurs, intellectuels, Parisiens, Bordelais et locaux, et bonnes volontés. Les Pylatais lui doivent la préservation de la place Meller, le trait de côte non bétonné, et les maisons sous les arbres. Nous avons lutté plus récemment pour préserver la coupure verte entre la Teste et le Pyla et sauver le Laurey-Pissens, où 600 maisons étaient prévues. L'agrément préfectoral et départemental permet de plaider et de participer à de nombreuses instances. Le parc marin, dont la présidente Melina Roth devrait arriver, a suivi. Depuis 1969, l'association a ferrailé devant les tribunaux, et a sauvé l'essentiel. Mais la partie n'est sans doute pas jouée.

L'agrément préfectoral puis départemental en tant qu'association de défense de l'environnement a été obtenu après discussion. Il est valable pour toute la Gironde. Nous sommes obligés de dépasser le cadre du Pyla, et nous avons la capacité d'ester en justice.

Le changement de format permet de dépasser les questions de nids de poule et de réverbères, qui relèvent plutôt du conseil de quartier, auquel nous participons. Le travail se poursuit toute l'année avec les adhérents et dans des réunions, et concerne les 150 000 habitants de l'arrondissement.

Il est essentiel d'être présents dans les instances administratives. Ainsi, après l'incident de 2012 à l'usine de Facture, nous avons participé aux réunions qui ont permis de faire redémarrer l'outil, où travaillent 450 personnes. L'ADPPM fait partie du comité de suivi de site, et participe aux investissements faits par l'industriel. Nous participons au comité de gestion d'Arguin, aux commissions de Villemarie et du Parc Marin, et aux commissions d'urbanisme de la ville de la Teste qui travaillent sur le PLU.

Si la négociation ne fonctionne pas, il faut aller au procès, et nous gagnons toujours, comme le disaient Nicolas Beytout et Jacques Rigaud. Nous choisissons le bon angle et la bonne cause, si la négociation ne fonctionne pas. Nous avons obtenu le classement de la forêt de la Teste, avec d'autres associations. Nous ne sommes pas contre tout: nous nous battons pour défendre bien commun qu'est le site dans sa globalité, et cela sert à tous, particuliers et acteurs économique comme les hôteliers qui le vendent jusqu'au bout du monde. Associatifs bénévoles, nous travaillons toute l'année pour préserver les éléments identitaires du site. C'est un métier, qui rend service non seulement aux adhérents, mais aussi à tous ceux qui sont accueillis au Pyla. Ainsi nous ne sommes pas contre l'activité économique, bien au contraire: nous sommes les garants de sa pérennité, qui rend service à tous. Le clivage parfois avancé entre l'association et le monde économique, y compris les marins et pêcheurs, réunis au sein du Parc Marin, est illusoire. L'Association est main dans la main avec les pêcheurs et les ostréiculteurs.

Nous sommes aussi les alliés objectifs des services de l'État. Nous y avons trouvé porte ouverte lors de notre réunion avec l'ADDUFU pour élaborer un texte permettant l'expropriation des parcelles de la Dune. Ce sont des réussites concrètes. L'État n'a pas toujours la capacité d'agir face aux SCOT et PLU, contrairement à ce qui se passait autrefois. Les associations agréées ferraillent à sa place pour redresser les choses. La décentralisation a modifié la répartition des rôles.

L'ossature de notre activité est le réseau de la CEBA, Coordination environnementale du Bassin d'Arcachon, qui comprend 30 associations autour du Bassin; elle fédère des milliers d'adhérents, et des compétences différentes, comme CDRom, association de plaisancier, ou Arc'eau, compétent en matière de distribution d'eau, un sujet complexe. L'action est au service de la population. Par exemple le SCOT, document au-dessus des PLU, qui a posé question aux services de l'État, n'a pas pu être rectifié par leurs soins, et a été annulé dans son ensemble suite à notre action par le tribunal. Le document conditionne la démographie, la qualité des eaux, l'urbanisme et la circulation à tous niveaux.

L'autre grand sujet a été la pollution SMURFIT, et les eaux polluées rejetées lors de l'accident dans le Bassin. Le dossier a été suivi de près et l'usine a pu redémarrer.

Le bilan de l'activité se trouve dans la Gazette.

Hugues Legrix interviendra sur les questions d'urbanisme. On est à la croisée des chemins, en l'absence de Scot annulé, mais en présence de textes applicables, comme le SRCE, schéma régional de cohérence écologique, et les lois de submersion marines dont les cartes sont en cours d'élaboration.

Nous travaillons donc avec tous les acteurs sur tous les sujets, et notre action est détaillée dans la Gazette, où nous voulons tout dire, au moment estival où nous nous retrouvons.

La Gazette a été réalisée à plusieurs mains, par Pierre Gautier sur la forêt, Matthieu de Kerdrel sur les cabanes, Angelika Herrmann et Anne-Lise. La distribution est supervisée par des membres du CA.

Il y a une ou deux rectifications à apporter. Une photo de la pharmacie du Pyla montre quelques papiers répandus sur le parking, suite évidemment à la sortie de l'établissement de nuit voisin.

La question du cirque Fratellini mérite quelques précisions. Après la réponse du tribunal interdisant de construire à Gujan Mestras au sud de la 4 voies, le propriétaire du terrain a coupé les arbres pour permettre au cirque de s'installer, au mépris de la décision municipale. L'adresse du site en question ne comprend pas le mot Pichet.

L'arrêté de circulation en forêt comprend les exceptions fondées sur les baillettes et transactions.

Les acronymes sont nombreux, mais on en a besoin pour communiquer. La Gazette dit beaucoup de choses, et nous parlerons aussi des sujets purement locaux, comme le stationnement, les arbres qui tombent, les bordures, questions que nous traitons toute l'année à la demande des adhérents auprès des élus et des services compétents. L'activité économique créée gêne forcément, et nous avons eu des problèmes de panneautage. Une piste cyclable est en discussion boulevard Lignon. Les conflits privés gâchent parfois le séjour pylatais. Nous demandons aux services municipaux de nous protéger contre nous mêmes, et nous demandons à la municipalité de nous donner un outil du niveau d'une ZPPAUP, zone de protection du patrimoine, architectural, urbanistique et paysager: il s'agit de protéger les maisons sous les arbres et d'éviter les clôtures démesurées en PVC, tôle galvanisée ou autre. Il faut cesser de couper les arbres: la réalité est têtue, et il est vrai que les tentations sont grandes pour les adhérents, en présence d'enjeux forts. Il faut un outil qui protège l'identité du Pyla, qui préserve les perspectives, les matériaux et les couleurs, dans le but de pérenniser l'essentiel.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité, et quitus est donné au CA pour sa gestion.

Hugues Legrix prend la parole pour parler du PLU, plan local d'urbanisme.

Hugues demande aux adhérents d'essayer d'imaginer le Pyla sans ses arbres et sa végétation. Ce serait un lotissement d'une banalité affligeante comme tous les lotissements. Or la végétalisation est en danger, du fait d'abattages abusifs liés aux constructions de piscines, à la crainte de chute d'arbre, et à l'introduction de végétaux étrangers à cette forêt qui est notre patrimoine commun, que nous détenons dans nos parcelles, et qu'il faut entretenir et régénérer.

La forêt est menacée certes par les cochenilles, mais surtout par la loi ALUR que nous devons à Cécile Duflot. Cette loi a pour objectif de densifier la ville sur son territoire, ce qui est compréhensible en vue de réaliser des économies de réseaux et de transports, mais qui s'applique également sur tout le territoire. La loi supprime le coefficient d'occupation des sols et les surfaces minimales de parcelles. Cela provoque une densification, dont nous ne voulons pas au Pyla, comme nous l'avons déjà dit. Nous avons eu en mairie des réunions constructives, dans un climat de confiance, et les deux parties ont fait des propositions

pour contrecarrer les dispositions de la loi. Tout le monde est sur la même longueur d'onde pour mettre en place des procédés permettant d'éviter la densification. Il s'agit de moduler l'emprise, et d'éviter les divisions parcellaires. Ainsi l'idée, après approbation du PLU, serait d'édicter que les terrains divisés dont la surface serait inférieure à 1000m<sup>2</sup> auraient une emprise autorisée de 10%, soit la moitié de l'emprise de 20% autorisée sur les terrains supérieurs à 1000m<sup>2</sup>. Le but est d'éviter le morcellement.

Une autre modulation interviendrait à l'étage. Plus l'emprise en rez-de-chaussée serait importante, moins on aurait de droit à construire en étage. On pousse à réduire l'emprise, pour libérer des espaces libres, en pleine terre et plantés. Le pourcentage de terrain naturel passerait à 70% au lieu de 60.

En accord avec la mairie, nous tenons à préserver les marges frontales et latérales, c'est à dire les reculs, qui varient selon les avenues, mais sont en général de 10 M. Cela permet de créer un filtre végétal à travers lequel on aperçoit les maisons aux enduits clairs, blanc en général, comme c'est demandé dans le PLU et conseillé par la Charte paysagère. Il y a ainsi privatisation de l'espace public remarquable. Le plus bel espace de ce type est la rue d'Annunzio au Moulleau.

Les marges latérales, entre voisins, seront augmentées sensiblement de manière à préserver la tranquillité et les ruptures végétales entre maisons.

Tout cela a été mis au point en mairie, et présenté aux associations le 13 juillet par M. le Maire. À quelques réglages près, à voir avec M. Ducros et M. Brochet, architecte-conseil, le courant passe très bien. Il s'agit de préserver la densité actuelle.

Le PLU comprend différentes zones, qui ont chacune leur règlement. Au Pyla, il y a en particulier les zones UPA et UPB. Sur ces zones, nous sommes d'accord.

D'autres zones, dans la forêt du Laurey, sont réservées pour des équipements golifiques. Elles représentent les 2/3 de la forêt du Laurey. Procédures judiciaires à l'appui, nous avons jugé que cette zone de 130 ha devait rester naturelle, ce qui a été confirmé par M. le Maire. Le relief de la zone rendait de toutes façon le projet impossible.

Un autre zonage est celui des zones UPAC, dont nous parlons chaque année, à savoir le rond-point du Figuier, Etche-Ona/Chapelle Forestière, Eskualduna, et enfin le terrain du Casino/La Corniche. Ce zonage permet de construire plus du double de ce qui est possible ailleurs. Nous nous sommes toujours opposés à ces zones, pour des raisons de cohérence volumétrique. Sur ce point, un différend existe, et nous réfléchissons avec l'architecte conseil sur une dégressivité des volumes, qui rendrait les constructions moins choquantes. La dernière zone est la zone 2AU du Sud-Pyla, près de la caserne des pompiers et de la déchèterie. C'est une zone de 25 ha, sur laquelle un projet de 27 logements a été retoqué par le TA, tribunal administratif. Mais on voit poindre des volontés d'aménagement sur ce terrain, qui ne nous conviennent pas.

Nous avons convenu avec la mairie de nous revoir pour reparler de tout cela. Mais le climat est bon et nous collaborons enfin de façon efficace et positive.

La parole est donnée à J.J. Eyrolles. Il n'a rien à ajouter sur le plan de l'urbanisme. Il y a des points sur lesquels il ne cèdera pas, devant veiller aux aspirations de tous les publics. Depuis son arrivée, la mairie a travaillé. Les zones UPAC ont été réduite aux commerces existants, de façon à les conforter. Sans elles, il n'y aurait pas d'hôtel Haïtza ni d'autres choses.

Les zones UPAC resteront, mais en agissant sur les murs pignons, la dégressivité et la diminution des hauteurs. La nature des parcelles empêche de faire des constructions qui dériveraient vers des propriétés privées susceptibles de gêner le voisinage. Des documents sur les emprises, suite à la loi ALUR, ont été présentés.

Au niveau du Golfe, le résultat des contentieux sera respecté, mais la mairie défend agrandissement du golfe, sans immobilier, ce que le tribunal n'interdit pas : il dit simplement que la surface demandée est trop importante pour une académie et un 9 trous, et il faut en discuter avec les dirigeants du golfe.

Les zones du Pyla-sud ont fait l'objet de contentieux, mais en zone naturelle des choses peuvent se faire. Le gros problème est la dune et la circulation qu'elle entraîne, avec l'arrivée massive de voitures pendant trois semaines et les weekend, qui perturbe les Pylatais. Le Pyla est aussi une zone économique, avec des établissements dont on peut être fiers. Depuis qu'il est au Pyla, il a énormément investi dans les voiries, l'enfouissement des réseaux et le traitement des eaux de ruissellement, à hauteur de 15 millions d'euros depuis 2008, et 2 millions supplémentaires sont prévus.

Jacques Storelli remercie M. le Maire et souligne la réussite de la rénovation de l'hôtel Haïtza, exception culturelle emblématique avec ses hauteurs dérogoires. Cela n'aurait pas été possible sans le zonage UPAC, et la rénovation était indispensable.

Certains ont le souci des zones UPAC de manières virtuelles. Certaines zones sont pertinentes, comme Haïtza. Mais le terrain du Casino, couvert de gravats non dépollués - l'affaire est devant les tribunaux - se trouve à un endroit où on peut construire à 11 m quelque chose de très important. Il y a un équilibre à trouver au bord de l'eau. Un correctif est nécessaire. Place du Figuier, sur les zones UPAC, on parle de surélever l'hôtel Côte du Sud, avec un mur gênant le voisinage, de 11 m. Or ce n'est pas possible, faute de place et d'emprise. Il faut éviter qu'une vente de sandwiches-prétexte ne permette une construction importante, rendue ensuite à l'habitation. C'est une rupture du principe d'égalité. Si le propos de M. le Maire est modéré, il n'en reste pas moins qu'il est inutile de maintenir dans des documents d'urbanisme quelque chose qui n'est pas possible. On reparlera de tout cela autour de la table.

M. le Maire insiste pour dire que ce qui est prévu à Côte du Sud est de grande qualité, le propriétaire possédant des hôtels particuliers à Paris.

Mme Mélina Roth, directrice du Parc Marin, est invitée à répondre à quelques questions. Elle est en responsabilité du Parc Marin, le septième de France, depuis sa création. La question de sa finalité est souvent posée. Il est vu comme une machine à interdire, règlementant l'accès à Arguin ou la pêche, par exemple. L'ADPPM y est représentée avec la CEBA au bureau, et le conseil de gestion de 56 personnes comprend des professionnels et des usagers de toutes sortes. Pour le Président, c'est une machine idéale avec des équipes qui font un travail intellectuel et technique remarquable. La valeur est partagée par tous ceux qui participent à l'institution. Un plan de gestion sera applicable dans un an. Le Président pose la question de savoir, pour un auditeur non informé, à quoi va servir le Parc.

Mme Roth répond que le Parc Marin est un niveau de reconnaissance d'un espace marin exceptionnel, sur le périmètre défini dans le décret de création, avec des objectifs à long

terme de protection, de développement durable et d'accroissement des connaissances autour d'un patrimoine qui a des aspects divers. Le périmètre s'étend sur l'essentiel du domaine public maritime dans l'intra-bassin, avec une extension de trois milles au large, au nord jusqu'à la limite du Porge et au sud jusqu'à Biscarosse. Le but est de mettre en place une gestion particulière qui figure dans le décret de création, construit autour de l'idée d'une vision partagée des enjeux de ce périmètre, portée par l'ensemble des membres conseil de gestion, qui comprend des collègues, dont aucun ne peut remporter seul la majorité. Ce sont les services de l'État, les collectivités, les professionnels, les associations et représentants de la défense de l'environnement et des espaces naturels, et les scientifiques.

Jacques Storelli demande quelle différence fera l'existence de ce parc.

Mme Roth termine en disant que le Parc ne crée pas de droits nouveaux et ne produit pas de réglementation. Le Parc n'a pas de compétences réglementaires et fonctionne à droit constant. Il apporte une vision d'ensemble et la capacité de prendre des décisions partagées par l'ensemble des acteurs représentés au conseil de gestion. C'est l'idée que son espace maritime va être regardé par tous et que les décisions concernant son avenir seront prises en commun.

On réussira, dit Jacques Storelli, à vivre plus nombreux et d'une manière plus harmonieuses autour des usages des professionnels de la mer, ostréiculture et pêche, la qualité des eaux, l'activité des eaux, et l'activité touristique. Le Parc Marin est une force de proposition qui permet d'avancer.

Mme Roth résume: les enjeux seront identifiés par tous les acteurs et partagés, et on dépassera les solutions sectorielles, les clivages, les difficultés de dialogue entre acteurs. Les sujets sont posés et regardés par les 56 représentants du Bassin.

Les réunions, bureaux et commissions se réussissent plusieurs fois par an. Et contrairement aux bruits qui courent, la réglementation d'Arguin n'est pas le domaine du Parc Marin, mais celui du Premier Ministre ou du Ministre de l'Environnement. Le Parc ne délivre d'avis conformes que très rarement, lorsqu'il y a un lien avec une activité, même loin du Bassin, qui a un impact sur la qualité des eaux. À ce moment, le Parc pourrait opposer un avis conforme, seulement en cas d'impact notable et qualifié sur l'ensemble du milieu marin.

Jacques Storelli conclut en disant que comme dans les six autres parcs, on sera plus performant dans un espace terriblement compliqué.

Quant au problème de la qualité de l'eau, il procède de l'augmentation de la fréquentation autour du Bassin, que le TGV viendra encore renforcer. Le Parc Marin donnera une vision globale qui permettra d'être plus vertueux.

Isabelle Obi, représentante de la station Ifremer d'Arcachon, va parler de la qualité de l'eau. Un rapport de 114 pages a été publié, et le lien se trouve dans la Gazette. Jacques Storelli pose la question des mollusques au fond du Bassin. Le rapport de l'an dernier signalait une certaine dégradation, les mollusques fixant les métaux lourds, le HAP, résidus pétroliers, etc. Les herbiers, nourrisserie de la vie aquatique, richesse du Bassin, sont en recul. Quels sont les cinq sujets essentiels?

Isabelle Obi rappelle que l'Ifremer existe depuis longtemps et comporte des réseaux de surveillance sur la contamination chimique, biologique, etc, mais n'est pas seule sur le ter-

ritoire. L'université surveille aussi la qualité de l'eau, et le syndicat mixte intercommunal a lancé deux réseaux de suivi, un réseau de suivi des pesticides, lancé depuis 2012, le seul en France. Un autre réseau s'occupe des micropolluants comme les médicaments.

Sur la qualité de l'eau dans le Bassin, il y a des points positifs, notamment sur le plan microbiologie. L'épuration se passe bien et les contaminations, peu fréquentes, peuvent être liées aux fortes pluies. Le SIBA doit être félicité pour son travail sur le filtrage des eaux de pluie. Les collectivités sont réactives.

Le Président soulève la question des herbiers. Il n'y a pas de réponse évidente aux causes de leur éventuel recul. L'Ifremer travaille sur le sujet depuis 7 ans. Les canicules ont affecté les zoostères et généré une remise en suspension des particules fines, ce qui diminue la lumière dans les parties basses. La turbidité augmente et la photosynthèse diminue. Les contaminants pourraient aussi avoir un impact.

La parole passe à Sabine Jeandenand, qui va parler des ensablements, sans mentionner les dragages de Taussat, Arès ou Fontainevieille. Ce sont de grands sujets. La gestion de l'ensablement des plages du Pyla soulève des commentaires.

Le réensablement a eu lieu en début d'année et 150 000 m<sup>2</sup> ont été déversés entre la Corniche et la place Daniel Meller. Le bilan jusqu'à la semaine dernière montre une perte d'environ 30 000 m<sup>2</sup> sur la plage sèche, de zéro à 3,5 m, cote marine. Par contre, sur la totalité de la zone, entre le perré et le bas du talus, on est à volume constant, voire un peu supérieur. Sur la partie nord, entre la place Daniel Meller et la limite d'Arcachon, la drague du Siba est intervenue de septembre à novembre 2015, déplaçant un volume de 22 000 m<sup>2</sup>, et le dernier relevé montre que cette plage accuse une perte de 25 000 m<sup>2</sup>. Il y a eu déficit et érosion.

Le Président reconnaît que le sujet est compliqué. Mais les adhérents sont intéressés à l'ensablement. Est ce que pour 2017 le timing pourrait être discuté en concertation avec nous? C'est ce qui aurait dû être fait cette année déjà. Cela pourrait il être mis en place pour l'année qui vient?

Mme Jeandenand répond que tout n'est pas discutable. La période de réensablement du Pyla avec une drague aspiratoire ne peut pas être choisie et doit répondre à des contraintes environnementales. Elle doit intervenir avant fin février. Quand à la partie Moulleau, Jacques Storelli demande la tenue d'une réunion, de manière à pouvoir mieux informer.

Mme Jeandenand explique que sur la période d'ensablement avec la drague, on intervient le plus tard possible dans la période autorisée, mais que sur la partie nord-Pyla et les interventions avec le Dragon, on a plus de latitude et un certain nombre de réunions - trois - ont eu lieu, avec la partie Moulleau.

Lionel Lemaire est invité à venir parler de l'association des Riverains, association autorisée datant de 1927. Elle a pour but, sous la férule des services de l'État, de défendre le trait de côte et de prélever sur chaque linéaire. Les obligations sont fortes, et une réunion a eu lieu avec François de la Giroday. Quel est l'état des lieux? Comment évolue la mer?

Lionel Lemaire répond que le grand absent de la réunion est l'océan Atlantique, qui est au coeur de nos préoccupations. M. le Maire est remercié: il prend la question à coeur avec le concours de Mme Jeandenand. Un million de m<sup>2</sup> a été déversé en 2003, et un autre depuis

en raison d'une campagne tous les deux ans. Le plan est validé pour les dix ans à venir. Sans cette action, le Pyla n'existerait plus. Nous exerçons une forte pression sur les propriétaires riverains pour renforcer la défense de la côte. Certains perrés ont 70 ou 100 ans, et la moitié est jugé critique par les experts du groupe Suez. 10% sont dans un état inquiétant. Si l'océan s'engouffre par l'un d'eux, l'ensemble est menacé. Cet hiver, qui a été calme, plus de 500 000 € de dégâts ont été constatés, et la bataille continue.

M. Lemaire fait partie de notre CA et il peut répondre à toutes les questions. Il a géré le grand ensablement de 2003.

Nathalie le Yondre, maire d'Audenge, est président du syndicat mixte de la Grande Dune du Pyla sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement, après Michel Daverat. On dit que l'État achète la Dune. Guillemette Roland, délégué du Conservatoire du Littoral, est absente. Mais le dossier avance et un texte a été signé en préfecture. Il est maintenant possible d'exproprier quelque 400 ha dont 118 ha de forêt usagère, noeud gordien de la question. Il y avait des centaines de propriétaires, certains inconnus, sous le sable et dans l'eau, et le site doit maîtriser son foncier. Le syndicat mixte inclut région, département et commune. Nous avons beaucoup travaillé dans le cadre d'un comité de pilotage avec les associations, avec Jean Fribourg notamment. Un texte a été rédigé le 30 mai, et le travail pourrait être fini dans les deux ans, mais il pourrait y avoir des recours sur le texte. Pour l'instant il n'y en a pas.

Le deuxième sujet est l'étude lancée sur le stationnement. Nous dénonçons depuis des années les débordements du stationnement les jours d'affluence, jusqu'aux Miquelots et dans la forêt. La situation ne peut perdurer. Cependant les projets existants proposent plusieurs solutions. Nous avons dit dans l'enquête publique sur la DUP que tous les grands sites éloignent les voitures, surtout quand elles sont visibles depuis le site. La première solution est un grand parking près de la 4 voie et un shuttle en site propre au bord de la voie actuelle. Cette solution saute aux yeux et a été retenue, entre autres, dans l'étude. Mais il existe une autre solution avec un parking dit de délestage qui serait au Pyla dans la zone 2AU, actuellement sous le feu de la cour administrative d'appel en raison d'un contentieux. On ne connaît pas le devenir de cette zone, et l'étude y placerait un parking de délestage proche du boulevard de l'Atlantique, avec en filigrane l'idée d'en faire une voie ter par l'Eden. Le projet impacte la vocation du Pyla, dans une zone que nous avons travaillé pour sauvegarder jusque devant le Conseil d'État. Mme Le Yondre considère-t-elle l'étude comme aboutie? Où en est on?

Mme Le Yondre salue les personnes à la tribune. Elle ne peut s'exprimer pour les services de l'État. Mais en effet le syndicat mixte a lancé fin 2014 une étude sur la question des déplacements et des stationnements du grand site. L'accès pose problème. Les représentants, les membres du syndicat mixte, l'État, les conseils départementaux et régionaux, la commune et les services de l'état ont lancé cette étude, qui s'est déroulée sur l'année 2015, avec observation, état des lieux et diagnostic. Cette dernière phase a eu lieu et confirmé les difficultés d'accès au site. Il faut proposer des orientations pour améliorer les choses. Le site fait partie d'une commune, d'un département et d'un région, et les membres du syndicat mixte souhaitent avant tout le préserver. On n'atteint pas tout à fait les 2 millions de visiteurs. La volonté est de préserver le site, mais aussi de le mettre en valeur en améliorant

son accessibilité. Des orientations ont été définies avec l'ensemble des intervenants. On s'est appuyé sur ce qui existe en France. Pendant les périodes de pointe, il faut éviter de faire venir les visiteurs tout près en voiture. Une des premières orientations du cahier des charges est de rechercher des parkings en amont, utilisables à certaines périodes. Il y a d'autres orientations, comme les transports doux en site propre, autre sujet de réflexion. Sur la route 259, 60% du trafic va à la dune en période de pointe, et le rond-point constitue un noeud. Des réflexions sont en cours et des orientations examinées, et des choix seront faits ensuite, sans que le syndicat mixte soit maître d'ouvrage. Toutes les personnes concernées seront associées et le conseil travaillera en concertation. Par rapport au parking de délestage, l'idée est de travailler peut-être aux alentours de la voie rapide à l'entrée de la RD 259, ou au niveau de la 4 voies, et le bureau d'étude réfléchit peut-être sur quelque chose au nord, ou au sud, la possibilité nord étant celle qui inquiète ici. Mais aujourd'hui rien n'est arrêté et nous travaillerons avec la mairie sur ce sujet.

Jacques Storelli reprend et remercie Mme le Yondre d'être venue au contact des Pylatais. Notre position sur le Pyla Sud est forte, mais il faut laisser travailler le syndicat mixte et la commune. Il a bien noté que, puisque c'est un projet qui regarde la route du Natus, le grand parking près des Miquelots et la solution Pyla sud que nous repoussons, nous ferons notre possible pour convaincre et sortir la moins mauvaise solution. Le Président s'engage à suivre toutes les réunions avec qui voudra dans le CA. Il remercie Mme Le Yondre.

Le sujet suivant est celui de la sécurité, avec les représentants des commissariats. Tous les Pylatais sont concernés, et ont entendu parler d'un accident arrivé à une jeune fille, d'une rixe avec 30 jours d'ITT. Cependant les statistiques ne sont pas mauvaises, même si les habitants du Pyla n'ont pas cette impression.

Le capitaine salue l'assistance. Il mentionne d'abord l'opération Sentinelle et les rumeurs de risque d'attentat. L'opération Sentinelle a été décidée au niveau de l'état et de la Région. Des militaires ont été déployés, mais les risques ne sont ni plus ni moins élevés qu'ailleurs. Le risque attentat est la première préoccupation et la protection des personnes passe avant celle des biens. Le point noir, malgré les statistiques favorables, est l'augmentation des cambriolages. Ils augmentent partout en France de façon exponentielle depuis trois ans. Les statistiques 2015 indiquent une baisse de la délinquance de 27% au Pyla, sur fond de hausse légère sur l'ensemble de la circonscription. Mais les cambriolages augmentent, passant de 5 à 10 pour les résidences principales, et restant à 9 pour les résidences secondaires. Un seul cambriolage de locaux professionnel a eu lieu. Le gros volume des infractions est représenté par les vols simples, surtout sur les plages, de portefeuilles, portables, ou tongs. Ils étaient en baisse l'an dernier. Les vols à la roulotte sont passés de 70 en 2014 à 16 en 2015. Les coupables de 2014 ont été incarcérés. La violence délictuelle est faible, 6 en 2014, 7 en 2015. La tendance 2016 est à l'augmentation des cambriolages dans les résidences secondaires, plutôt des squats par des jeunes. Les vols à la roulotte ont un peu augmenté. Mais on n'a pas de sentiment d'insécurité, et en vingt ans de police le capitaine a rarement rencontré cela.

Mme la sous-préfète prend la parole et rappelle que la zone police couvre l'arrondissement, même si le commissariat est installé à Arcachon. Les gendarmes n'interviennent pas

sur ce secteur. La grosse préoccupation actuelle est la sécurité, en particulier lors des événements comme les fêtes du port. C'est la sécurité des personnes qui compte.

C'est alors l'heure des questions de la salle.

M. Ginzburger, un adhérent du Domaine de la Forêt parle des chenilles processionnaires, la plaie d'Égypte. L'épandage a été interdit par le Préfet. Or dans les zones habitées les chenilles sont dangereuses pour les enfants et les animaux domestiques. Il existe un insecticide biologique qui pourrait être utilisé.

Pierre Gauthier répond que le bacille de Thuringe est utilisé pour traiter contre d'autres chenilles. Il n'est pas nocif, mais le liquide utilisé pour l'épandage l'est, d'où l'interdiction.

Nathalie Tessier, avenue des Sables, demande où on en est en ce qui concerne le PLU. S'agit-il d'une révision ou d'une modification?

M. Eyrolles précise qu'il s'agit d'une révision entamée depuis longtemps. Le PLU devrait être arrêté au mois d'octobre, et le processus d'enquête public devrait être engagée au printemps. L'approbation définitive pourrait intervenir fin juin 2017.

Une adhérente pose la question du bruit occasionné par les travaux de jardinage qui ont lieu pendant la période estivale. Les professionnels sont inquiets, car ils utilisent des appareils thermiques, dont l'usage risque d'être règlementé. Elle demande aux propriétaires des villas de leur proposer un outillage électrique. Le Président recommande l'usage du balais. On a avancé sur les arrêtés anti-bruit, mais les entreprises dont nous sommes clients devraient être encouragées à abandonner les outils bruyants.

Pascal Borde demande un complément d'information sur le Parc Marin, qu'il trouve super. Combien cela coûte-tel, et qui le finance? Par ailleurs, quelles sont les contraintes environnementales qui agissent sur l'ensablement?

Mme Roth répond que le Parc Marin est mise en place par l'agence des aires marines protégées, qui dépend du ministère de l'écologie. Ce dernier le finance donc. Une dizaine de personnes sont employées, mais il y a beaucoup de contrats aidés ou précaires. Il doit y avoir à terme une vingtaine de personnes. Le budget dépendra des projets portés et des soutiens reçus, de la priorisation des sujets. Il ne s'agit pas d'un budget à optimiser, mais de projets et d'enjeux pour lesquels on recherche le financement. Nicolas Gusdorf insiste, mais aucun chiffre n'est avancé.

Sur la question de l'ensablement, il doit avoir lieu avant l'entrée de la seiche dans le Bassin. En ce qui concerne le budget du Parc Marin, Jacques Storelli rappelle que le travail a commencé entre bénévoles. L'objectif est de 25 personnes. Les points d'observation et les compétences coûteront de l'argent. Les autres parcs marins coutent entre 1,5 et 2 millions d'euros par an, mais c'est au service d'un bien commun fantastique.

M. Domecq-Cazaux revient sur le Parc Marin. Va-t-il règlementer la circulation des jet-skis et des grosses vedettes?

Le Président rappelle qu'il s'agit de réguler les usages. On ne peut pas faire de kite-surf à Arguin. La pratique du jet-ski ne doit pas gêner. Plutôt que d'interdire, il faut règlementer et fixer des endroits dédiés pour des pratiques existantes. Il faut éviter le bruit avec le vent d'ouest causé par des engins débridés. Mais on doit le contenir, s'il y a un effet sur la ressource, les oiseaux et les humains. On travaille sur des dizaines de pages concernant les jet-skis.

Une question est posée sur le chantier de l'avenue des Sables, bloqué depuis un an. La photo se trouve dans la Gazette. Le chantier a été bloqué par la mairie. Les riverains se sont indignés contre cette injure faite au site, en l'absence de ZPPAUP ou d'AVAP. La seule solution est la destruction, dans cette zone ISMH à 50 m de la villa Genest.

M. Eyrolles rappelle que le chantier est arrêté depuis plus d'un an. Un contentieux est en cours. Le permis délivré n'a pas été exécuté. Mais il est compliqué de prouver des anomalies sur un terrain en déclivité. Il faut fournir la preuve que la cote au sol est la bonne. La commune doit respecter des procédures et des délais. Un courrier a été délivré au propriétaire. Il reste quelque jour avant l'expiration d'un délai. Si la partie adverse n'apporte pas de précision, le permis sera retiré pour fraude.

Jacques Storelli précise que le statut des terrains en pente doit être prévu dans le PLU. Les dérives comme celle de l'allée Ventose sont inacceptables. Un terrain en pente a été excavé et a causé la dérive de la maison au-dessus. Le terrain est actuellement en vente et le PLU oblige à y délivrer de la constructibilité. Un statut particulier doit être prévu pour ces terrains.

Un adhérent pose la question de la circulation autour du Bassin, et demande à Mme Le Yondre ce qu'elle pense de l'autorisation des véhicules amphibie à Andernos. Elle ne connaît pas le projet.

Michel Dubernet, pêcheur et poseur de corps-mort, demande si les instances Ifremer sont conscients du fait qu'il n'y a plus dans le Bassin de poissons ni d'algues, que l'eau est sale, non du fait de gros déchets, mais d'une stérilisation du Bassin qui n'a plus de crabes, d'hippocampes ni d'étoiles de mer. On a retiré les algues des plages, parce que les touristes ne les aiment pas. L'eau est turbide.

Jacques Storelli remercie cet intervenant de faire la publicité pour le Parc Marin. Des phénomènes multifactoriels impactent la ressource, et sa protection fait partie des missions du parc Marin. La ressource doit être restaurée.

Un adhérent interroge M. le Maire sur la chronologie du PLU. Les permis de construire déposés qui seraient contraires au futur PLU feront-ils l'objet d'un sursis à statuer?

Le maire répond que oui, et qu'il le fait régulièrement. On commence à négocier sur la demande, notamment en cas de division parcellaire. On essaie d'éviter les parcelles de moins de 1000 m<sup>2</sup>, en limitant la constructibilité sur ces parcelles.

Quant aux jet-skis, il est rappelé que des clubs font des sorties en groupe sans permis. De véritables escadrilles parcourent le Bassin dans des conditions discutables. C'est inacceptable.

Mme Obi précise que l'Ifremer est habilitée à parler de tous les problèmes. Il ne faut pas tout mélanger. Des signaux d'alerte existent sur les herbiers, ou la date de ponte des huîtres, qui s'est décalée, peut-être pour des problèmes de contamination, mais il n'y a pas de stérilisation du Bassin. S'agissant des jet-skis, une nouvelle directive-cadre européenne va prendre en compte le bruit.

L'Aviron Arcachonnais demande des précisions concernant l'accès à l'Île aux Oiseaux pour les kayaks. Personne n'a la compétence pour répondre.

La séance est levée sur les remerciements à la famille Bernard pour ses excellents vins.